




*non la pou zot!*

 **PHYTO-**  
**VICTIMES** ASSOCIATION D'AIDE  
AUX PROFESSIONNELS  
VICTIMES DES  
PESTICIDES  
*Guadeloupe*

**ACCOMPAGNEMENT DES**  
**PROFESSIONNELS VICTIMES DES PESTICIDES**



## Qui sommes-nous ?

**Phyto-Victimes Guadeloupe est l'une des deux antennes de l'association aux Antilles !**

**Mars 2011** : l'association Phyto-Victimes est créée par plusieurs professionnels malades des pesticides. Leur objectif : accompagner tous les professionnels victimes des pesticides et défendre leurs droits.

**Janvier 2022** : l'association Phyto-Victimes s'implante en Martinique pour assurer une des missions du Plan Chlordécone IV : "le déploiement aux Antilles d'un dispositif d'accompagnement gratuit pour faciliter les démarches auprès du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides".

**Janvier 2024** : l'association Phyto-Victimes s'implante en Guadeloupe pour proposer un accompagnement aux professionnels impactés par une maladie en lien avec les pesticides.

### DISPOSITIF SOUTENU PAR :

# Le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides

Ce guichet unique indemnise les personnes atteintes d'une maladie d'origine professionnelle liée à une exposition aux pesticides. Il ouvre également des droits aux enfants de professionnels exposés in utéro.

## Et si votre maladie était d'origine professionnelle ?

Travailleur de l'agriculture, salarié du bois, agent d'élimination des nuisibles, agent de voirie, métiers de la fleur...

**En activité ou la retraite, votre maladie est peut-être d'origine professionnelle.**

### Les pathologies concernées :

- Cancer de la prostate
- Maladie de Parkinson
- Lymphome malin non hodgkinien
- Leucémie lymphoïde chronique
- Myélome multiple...

### **Pour les enfants exposés in utéro :**

Leucémie, tumeur cérébrale, troubles du neurodéveloppement dont l'autisme, hypospadias, fente labiopalatine...



scannez & complétez une  
demande de contact



✓ **J'ai été en contact avec des pesticides pour mon métier.**

✓ **Je pense avoir une maladie professionnelle.**

**Quels sont mes droits ?  
Et si je me faisais accompagner ?**

## **Nos missions :**

- **Accompagner et soutenir** les victimes des pesticides aux Antilles.
- **Informé sur les démarches administratives** de mobilisation du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP).
- **Aider les victimes à constituer leurs demandes** de reconnaissance en maladie professionnelle.
- Présenter des dossiers **solides et complets à la CGSS et au FIVP.**
- **Assurer le suivi du dossier jusqu'à l'indemnisation.**

## **Contactez-nous Nou la pou zot !**

0690 94 41 06

IMMEUBLE DU CIST  
PHYTO-VICTIMES  
ZAC Moudong Sud - Rue Claude Emmanuel Blandin  
97122 BAIE-MAHAULT

[guadeloupe@phyto-victimes.fr](mailto:guadeloupe@phyto-victimes.fr)  
[WWW.PHYTO-VICTIMES](http://WWW.PHYTO-VICTIMES)

